

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 66 6e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimensuel de "SOS DEMOCRATIE AUX COMORES".

ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane
Président de SOS DÉMOCRATIE



POUR UN ETAT LEGAL AUX COMORES, CONTRE LES COUPS DE FORCE

Les comoriens viennent de voter la nouvelle constitution issue du processus de réconciliation nationale. C'est une nette victoire contre tous ceux qui voulaient balkaniser ou déstabiliser ce pays. Le oui massif, plus de 76%, montre que les comoriens ont pris conscience du mal qu'ils vivent depuis plus de quatre ans

Cette nouvelle constitution devrait assurer le respect de l'intégrité territoriale des Comores et accorder une large autonomie aux îles Comores (Grande-Comore, Anjouan et Mohéli). La mise en place des nouvelles institutions prévoit les différentes échéances électorales. L'élection présidentielle aura lieu en principe d'ici fin mars 2002.

Ces petites îles de l'Océan Indien sont souvent le théâtre des putschs et tentatives de coup d'État à répétition.

Ainsi le 19 décembre dernier, au moins une quinzaine de mercenaires français ont débarqué à Mohéli pour occuper cette île comorienne. Alors que le pays se préparait au référendum constitutionnel. Les commanditaires seraient des politiciens ou d'anciens militaires comoriens.

Le bilan de ce débarquement est lourd. Il y a au moins six morts du côté des assaillants sept autres seraient détenus et entendus par la justice comorienne. SOS Démocratie dénonce une fois de plus ce coup de force et demande aux autorités comoriennes de maintenir ces prisonniers dans des conditions décentes et de les traduire en justice dans le cadre de procès conformes aux normes internationales d'équité.

Nous nous inquiétons sur le fait que Mayotte servirait de base arrière de déstabilisation pour l'ensemble des Comores. Nous rappelons que normalement la France s'est engagée à assurer la sécurité extérieure des Comores tenant compte d'un accord de coopération militaire signé entre les gouvernements comorien et français.

Les Comores ont beaucoup régressé depuis le déclenchement de la crise sécessionniste et institutionnelle. Il y a eu plusieurs violations des droits de l'homme dans ces îles de l'océan Indien durant cette période. Il est temps d'instaurer un pouvoir légal et démocratique aux Comores.

Pour cela, la communauté internationale doit envoyer des forces de maintien de paix aux Comores pour empêcher toute tentative de coup d'État et ramasser les armes à l'île d'Anjouan.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, HACHIM Mohamed, AMIR Salim,
ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50-06.60.11.81.90 – Fax : 01.58.16.45.46

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail : SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

Tél: 06.61.60.18.50 – 06.60.11.81.90 – Fax: 01.46.13.79.75-e-mail: SOS-democratie@comores-online.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un coup de force a eu lieu le mercredi 19 décembre 2001 à l'île comorienne de Mohéli. Cela fait suite à un débarquement des mercenaires étrangers qui ont pris le contrôle de la gendarmerie et de l'armée. Ce coup a été fomenté avec la complicité de certains hommes politiques comoriens.

Ces affreux ont distribué à la population des tracts qui précisent que c'est « l'armée des Etats-Unis...dans la lutte contre le terrorisme ».

Nous avons appris que l'objectif de ce commando bien armé était la prise de pouvoir. L'État comorien qui est déjà affaibli par la crise sécessionniste anjouanaise et la crise institutionnelle est déstabilisée une fois de plus.

Ce coup de force intervient quatre jours avant le referendum sur la nouvelle constitution comorienne prévue ce dimanche. Cette manœuvre de déstabilisation devrait permettre la mise en cause du processus de réconciliation nationale.

L'armée comorienne est intervenue pour la première fois contre les mercenaires étrangers et pour défendre le territoire national. Les militaires comoriens acheminés par avion se sont affrontés avec les assaillants qui ont été battus. Il y aurait au moins cinq victimes. Quatre autres personnes de nationalité française (dont une d'origine antillaise et l'autre d'origine roumaine) sont arrêtées. Deux autres membres de ce commando qui auraient pris la fuite sont arrivés à Anjouan. L'un toujours français est arrêté et reste détenu à Domoni et l'autre est retrouvé mort.

SOS Démocratie aux Comores condamne vigoureusement ce coup de force préparé par des éléments extérieurs avec la complicité de certains politiciens véreux.

Le gouvernement comorien doit maintenir le processus de réconciliation nationale et l'organisation du referendum constitutionnel du 23 décembre. Ce qui va permettre d'avoir la mise en place de nouvelles institutions légales et démocratiques.

Nous soutenons les efforts de paix parrainés par l'O.U.A (Union Africaine) et encourageons le déploiement des observateurs militaires chargés du ramassage des armes à l'île d'Anjouan.

Nous rappelons que la France doit assurer la sécurité extérieure des Comores conformément à l'accord de coopération militaire signé depuis 1979. Nous nous étonnons que les services de renseignements militaires de cette grande puissance basée à Mayotte n'aient pas pu prendre connaissance ou intercepter ces forces étrangères qui ont provoqué une violation flagrante de l'intégrité territoriale des Comores.

Nous demandons aux autorités comoriennes de détenir les mutins arrêtés dans des conditions humaines sans tortures ni mauvais traitements. Les faits qui leurs sont reprochés doivent être examinés de manière approfondie et impartiale par la justice comorienne. Leurs complices comoriens doivent aussi être poursuivis en justice.

décembre 2001

Paris le 20

SOS DEMOCRATIE,

Pour le bureau de

le président Abdou

Rahamane AHMED

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Le juge fédéral William Yohn a cassé la sentence de mort prononcée en 1982 à l'encontre du journaliste noir américain Mumia Abu-Jamal.

Cette victoire de la mobilisation internationale, à laquelle nous participons activement, ouvre une brèche dans l'iniquité qui a présidé à toute l'affaire.

Cependant, aux États-Unis, condamnation et sentence sont distinctes et le juge Yohn ne remet aucunement en cause la condamnation de Mumia rejetant toujours l'ouverture d'un procès permettant d'entendre les éléments nouveaux présentés par la défense (dont les aveux d'Arnold Beverly qui accuse du meurtre pour lequel Mumia demeure condamné). La justice n'est donc pas encore rendue au journaliste noir américain, toujours accusé du meurtre qu'il a toujours nié du policier Daniel Faulkner.

Le juge fédérale a ordonné à la justice d'État de Pennsylvanie de procéder à une audience dans les 180 jours à défauts de fuir la cour commuerait la peine en prison à vie. Cette procédure n'exclue donc pas définitivement la peine capitale que pourrait à nouveau prononcer la cour de Philadelphie. Cette ordonnance est susceptible d'appel.

La vigilance, mobilisation, plus généralement l'intervention de chacun et de tous (citoyens, élus, associations, organisations, syndicats, collectivités territoriales, parlements, gouvernement) doivent se renforcer encore pour que ce premier pas transforme en marche uni et te vers la libération de cet homme qui depuis 20 ans crie son innocence.

Plus que jamais, nous réclamons un nouveau procès pour Mumia Abu-Jamal, l'audition des nouveaux témoins et de ceux écartés, menacés et subornés lors du procès, tout comme la comparution de Mumia en personne, ce dont il a été privé encore récemment.

Le collectif Unitaire National appelle à la prise d'initiatives multiformes pour exercer une pression de tous les jours sur les autorités américaines et leurs représentations en France. Le rassemblement hebdomadaire devant le Consulat des États-Unis à Paris le mercredi de 18 à 20 heures est l'un des moyens de se faire entendre.

Le Collectif Unitaire national
Paris le 19 décembre 2001

DI- 11/ 12/ 2001-2

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES

2 novembre, suite à la tentative de coup de force échoué du colonel Saïd-Abeïd Abderemane à Anjouan, un obus lancé par ses partisans qui est tombé près d'un hôpital a provoqué la mort d'au moins deux personnes: Nabil Mohamed et Abdoul Anziz Bouthey.

SOS Démocratie a publié une action urgente adressée aux autorités françaises afin d' ouvrir une enquête sur les implications de cet officier de réserve français et de son co-équipier François REALE, commissaire de police français à la retraite, sur les tentatives de déstabilisation de la nation comorienne.

3 novembre, suite à ce coup de force échoué du colonel Abeïd, certains de ces miliciens sont arrêtés et détenus à la gendarmerie de Domoni. Ahmed Aboubacar (ancien secrétaire général du comité politico militaire anjouanais) serait aussi enfermé dans ce même camp.

D'après des informations recueillies, Bousry Adjudant et Mohamed Soumaïla auraient été victimes de mauvais traitements et d'actes de tortures.

SOS Démocratie a diffusé une action urgente pour demander d'ouvrier une enquête sur ces éventuelles tortures et de faire examiner de manière impartiale les détenus par la justice pour étayer les allégations formulées les allégations formulées à leur encontre

12 novembre, Izdine Abdou Salam, directeur de la station libre Radio Karthala, est placé sous mandat de dépôt après son arrestation deux jours auparavant.

Il aurait été accusé d'avoir diffusé une émission jugée « diffamatoire » à l'égard du pouvoir du colonel Azali.

Comme Reporters Sans Frontières, SOS Démocratie demande aux autorités comoriennes de respecter la liberté de la presse.

21 novembre, la police et la gendarmerie comorienne sont intervenues pour réprimer des manifestants qui protestaient contre les coupures de courant électrique. Il y a eu plusieurs blessés.

Puis, le soir, les forces militaires comoriennes sont intervenues dans les villages de N'Tsaouéni, Chamlé et Mitsamiouli pour commettre des saccages de maison et procédé à des arrestations illégales.

SOS Démocratie dénonce ces violations flagrantes des droits de l'homme et demande que les coupables de ces exactions soient poursuivis en justice.

23 novembre, libération des enfants de l'ancien président comorien Ahmed Abdallah. Il s'agit de Mahamoud Ahmed (ancien ministre), son frère le capitaine Abderemane Ahmed et son compagnon d'infortune le lieutenant Amdjade.

Ils sont soupçonnés d'avoir conspiré contre le régime du colonel Azali Assoumani le 21 mars 2000. Suite à cette libération sous contrôle judiciaire, le président de la chambre d'accusation des Comores, Monsieur Ali Ahamada a été demis de ses fonctions par les autorités comoriennes.

SOS Démocratie dénonce cette décision illégale du pouvoir militaire comorien qui porte un coup dure à l'indépendance de la justice. Demandez au ministre comorien de la justice de réintégrer Monsieur Ali Ahamada à son poste et laisser la justice travailler librement.

BONNE NOUVELLE: 18 décembre, un juge fédéral américain annule la condamnation à mort de Mumia Abou Jamal.

Plusieurs associations dans le monde se battent pour dénoncer le procès inique contre Mumia Abou Jamal.

ACTION URGENTE

A.U DU 23 NOVEMBRE 2001

SOS DEMOCRATIE défend des individus sans prendre position sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

MEURTRE DE DEUX PERSONNES.

COMORES NABIL Mohamed Ben Ali, 19 ans
ANJOUAN ABDOUL ANZIZ Ahmed Bouthey, 24 ans

Paris, le 23 novembre 2001

Le colonel Saïd-Abeïd Abderemane (commune de Saint Jean, département de la Haute-Garonne en France), commandant à la retraite de l'armée française et ancien chef sécessionniste anjouanais, a organisé un coup de force le vendredi 2 novembre 2001 pour reprendre le pouvoir à l'île d'Anjouan aux Comores avec la complicité d'un milicien local Allaoui Ahmed dit Ba Pourouk. Cette tentative de reprise du pouvoir a provoqué des affrontements armés entre les putschistes et les militaires fidèles du chef de l'île d'Anjouan, Mohamed Bacar.

D'après des informations recueillies, un obus qui aurait été tiré par les partisans du colonel Abeïd est tombé tout près de l'hôpital de Hombo et a provoqué la mort d'au moins deux personnes (NABIL Mohamed et ABDOUL ANZIZ Ahmed) et fait plusieurs blessés dont deux dans un état grave.

INFORMATIONS GENERALES

Entre mai 1999 et août 2001, le pouvoir de l'ancien chef séparatiste est coupable de diverses violations des droits de l'homme et de la femme, de tortures, de détentions arbitraires et d'assassinat.

Ces exactions ont été commises contre des opposants politiques, des journalistes, des syndicalistes et des responsables d'associations de défense des droits de l'homme.

Le colonel Abeïd a été renversé le 9 août 2001 lors d'un coup de force organisé par des sous officier avec la complicité des commandants Bacar, Toilha et Halidi.

D'après le journal Comores -infos, Saïd-Abeïd a été reçu à Mayotte le vendredi 2 novembre (île comorienne sous administration française) par Monsieur François REALE, commissaire de police retraité et ancien responsable des renseignements généraux français dans cette île.

Ce dernier l'aurait emmené à bord de son petit bateau à Anjouan avec des barbouzes sans être inquiété par la police française présente à Mayotte.

Ce coup de force a eu lieu au moment où le processus de réconciliation nationale doit aboutir au vote de la nouvelle constitution comorienne le 23 décembre 2001.

ACTION RECOMMANDEE: télégramme/lettre/fax/message é-mail

- demandez à savoir si Saïd-Abeïd Abderemane, officier de réserve de l'armée française a reçu des ordres pour organiser un coup de force à l'île d'Anjouan (Comores);

- déclarez-vous inquiet au vu des informations selon lesquelles François REALE, ancien responsable français des renseignements généraux français aurait aidé Saïd-Abeïd à rejoindre Anjouan pour tenter de reprendre le pouvoir par les armes;

- dites-vous préoccupé(e) par la caution que les hauts responsables français à Mayotte semble avoir apporté à ces extrémistes séparatistes qui ont causé la mort d'au moins deux personnes;

- demandez instamment aux autorités françaises que soient ouvertes des enquêtes indépendantes et impartiales sur toutes informations faisant état de l'implication de cet officier de réserve et de ce commissaire de police retraité dans ce conflit qui a fait au moins deux jeunes victimes civiles et pacifiques;

- Soulignez qu'étant signataire de plusieurs Pactes internationaux, la France est tenue de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays souverain;

APPEL A:

Président de la République Défense

Président Jacques CHIRAC
Alain RICHARD
Président de la République
la Défense
Palais de l'Élysée
Dominique
55 rue Faubourg Saint HONORE
75007 PARIS

75008 PARIS
19 74 93

Fax: 01 47 42 24 65

pascal.lebrun@defense.gouv.fr

E-mail: webmestre@www.elysee.fr

Premier Ministre

Monsieur Lionel JOSPIN

Premier Ministre

72 rue de Varenne

75007 PARIS

Fax: 01 45 44 15 72

E-mail: c.chantepy@cab.fpre.gouv.fr

Ministre de la

Monsieur

Ministre de

14 rue Saint

Fax: 01 42

E-mail :

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h15 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: WWW.altern.org/fpp

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....

.....Code

Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 50 F à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131 _ 92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires

DI- 11/ 12/ 2001-4